



Conseil des droits de l'homme

Dixième session

Décision 10/116. Document final de l'Examen périodique universel: Tuvalu

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251, en date du 15 mars 2006, et de la résolution 5/1 du Conseil, en date du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel, en date du 9 avril 2008,

Ayant procédé à l'examen de Tuvalu le 11 décembre 2008, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

Adopte le document final de l'Examen périodique universel portant sur Tuvalu, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel de Tuvalu (A/HRC/10/84), les observations de Tuvalu sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que Tuvalu a pris volontairement et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue au Groupe de travail (A/HRC/10/29, chap. VI).

*32^e séance
20 mars 2009*

[Adoptée sans vote.]
